



Commune
d'AMPUS

Délibération N° 2016-026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 05 AVRIL 2016

L'an deux mil seize, le cinq avril à 20 heures 30,
le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.
Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Nathalie PEREZ LEROUX, Alain POILPRE, Roger MALAMAIRE, Roland NARDELLI, Nadine MARION, Siegfried JAEGER, Bertrand STELZ, Maylis COSTAMAGNO, Fabien MICHEL.

Excusées : Laurence COLLADO représentée par Hugues MARTIN
Virginie MICHEL représentée par Nadine MARION
Nathalie FORESTIER représentée par Siegfried JAEGER

Absent : /

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME.

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 12 Nombre de Suffrages exprimés : 15

RENOVATION DE LA SALLE POLYVALENTE : CHOIX DES ENTREPRISES

Le Maire rappelle que par délibération n°2014-094 du 16 décembre 2014, le Conseil Municipal a décidé de réhabiliter la salle polyvalente de la commune et a sollicité une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'année 2015.

Par délibération n°2015-002 du 24 mars 2015 le Conseil Municipal a approuvé les travaux de réhabilitation et d'extension de la Salle Polyvalente pour un montant estimatif de 197 500,00€ HT et a sollicité une subvention auprès du Conseil Départemental du Var dans le cadre du Contrat de Territoire pour l'année 2015.

Par délibération n°2015-026 du 19 Mai 2015, le Conseil Municipal a missionné Monsieur LAGUILLIER, architecte conseil, pour assurer la maîtrise d'œuvre.

Par délibération n°2016-008 du 19 Janvier 2016, le Conseil Municipal a approuvé les travaux de réhabilitation et d'extension de la Salle Polyvalente pour un montant estimatif réévalué de 265 400.00€ HT et a sollicité une subvention auprès du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur dans le cadre de la compétence culture.

Par délibération n°2016-025 du 05 Avril 2016, le Conseil Municipal a approuvé le choix des entreprises proposées par la commission d'appel d'offres du marché n°2016-001 "Extension de la salle polyvalente" pour un montant de 118 156.50€ HT soit 141 787.80€ TTC.

Le marché n°2016-002 "Rénovation de la Salle polyvalente" a été lancé le 27/01/2016 et 18 entreprises ont répondu à l'appel d'offre.
L'analyse des offres a été confiée à Monsieur LAGUILLIER, architecte maître d'œuvre.

A l'issue de la réunion de la commission d'appel d'offre (CAO), le 07 mars 2016, celle-ci donne son avis et propose au Maire et au Conseil Municipal de retenir les entreprises suivantes :

LOT 1 Terrassements-Voirie: TAXIL	37 504,00€HT
LOT 2 Maçonneries: HORIZON BATIMENT	18 632,00€HT
LOT 3 Cloisonnements-Faux plafonds: GHIGO	11 620,00€HT

LOT 4 Revêtements sols: SO.TE.CA	15 065,00€HT
LOT 5 Menuiseries-Serrurerie: D.V.M.	18 490,00€HT
LOT 6 Peintures: GHIGO	6 765,00€HT
LOT 7 Electricité: MERILEC	6 768,00€HT
LOT 8 Plomberie: GASQUET	6 397,28€HT
HONORAIRES:	15 000,00€HT

Le montant total de la rénovation s'élève à **151 478,08€ HT soit 181 773,70€ TTC**.
Dont 23 876,80€ HT d'options pour les lots 3,4 et 7; et 260,00€ HT de variantes pour le lot 5.

Le montant total de l'opération Extension et Rénovation de la Salle Polyvalente s'élève à 269 634.58€ HT soit 323 561.50€ TTC.

Le Maire propose de retenir les entreprises conformément à l'avis de la commission d'appel d'offres.

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'effectuer les travaux de rénovation de la salle polyvalente,

APPROUVE le choix des entreprises proposées par la commission d'appel d'offres pour un montant de 151 478,08€ HT soit 181 773,70€ TTC, ainsi que le montant total de l'opération pour un montant de 269 634.58€ HT soit 323 561.50€ TTC,

AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à ce marché,

DEMANDE l'inscription de cette dépense au budget communal 2016.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme

Le Maire : Hugues MARTIN

